



COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 17 SEPTEMBRE 2009

Présents: Patrice Biechy, Stéphane Bouillon, Christian Duhamel, Patrick Frasset, Michel Gillet, Luc Houdet, Xavier Hubert, Terry James, Gérard Longeat, Pierre Mourot.

Absents excusés: Dominique Glévarec, Yann Le Quéré, Christine Morvan, Claude Petit, Daniel Souben, Maxime Stéphan, Laurent Tilleau.

Le Président ouvre la séance à 19 heures en remerciant Bernard Bocquet, Président du CNL, pour son accueil chaleureux et en l'invitant à participer à la réunion. Il précise, à ce sujet, que le CDV a le désir de continuer à décentraliser ses réunions de CA dans les Clubs désireux de le recevoir en y faisant participer les Représentants du Club invitant dans le but de faire connaître le travail qu'il réalise dans le cadre de la mission qui lui a été confiée par la FF Voile.

B. Bocquet participera pendant environ une heure aux débats du Conseil avant de prendre congé pour se consacrer à la préparation de l'Atlantique Le Télégramme.

Les différents points de l'ordre du jour, préalablement envoyé à tous les Membres du CA, font l'objet du Compte rendu suivant:

Budget prévisionnel

Le Trésorier, L. Houdet, a détaillé les écarts constatés au 31 août entre les montants budgétisés et la réalité avec notamment :

- concernant les recettes, la baisse des subventions du Conseil général pour les manifestations nautiques (- 3000 €) et de la DDJS (- 6000 €)
- concernant les dépenses, des engagements de dépenses inférieures aux prévisions sur certains postes techniques et des charges exceptionnelles non budgétisées comme, par exemple, les indemnités légales de licenciement de J. Naquet qui n'avaient pas été prises en compte sur l'exercice précédent.

Néanmoins, la rigueur apportée notamment dans la gestion des frais de fonctionnement qui représentent environ 30% du budget devrait permettre de présenter un exercice en équilibre pour l'année 2009.

Règlement sportif et Calendriers des Championnats de Bretagne et départemental

P. Mourot, Président de la Commission voile légère, a mis l'accent sur le travail important effectué pour présenter un projet de règlement sportif plus élaboré. Le CDV, à la demande de P. Mourot, remercie Philippe Neiras pour son implication déterminante et désintéressée dans l'élaboration de ce document.

P. Mourot précise, d'autre part, que ce document a reçu l'aval, sous réserve de quelques modifications mineures, de la Commission sportive lors d'une réunion au CDV le 10 septembre.

Ce règlement, envoyé, pour examen, à tous les Membres du CA, a été adopté, à l'unanimité des Présents, sur le fond. Anne-Sophie travaille actuellement la forme pour le rendre plus attractif, notamment pour les jeunes lecteurs, avant sa diffusion.

Concernant le remboursement des frais d'inscription en cas d'annulation de régates un large débat au sein du CA a permis de dégager une règle, adoptée à l'unanimité des Présents, qui sera inscrite dans le règlement sportif. Cette règle sera libellée comme suit:

« Il n'est pas prévu de remboursement des frais d'inscription en cas d'annulation ».

Suite au règlement sportif P. Mourot a présenté les calendriers des Championnats de Bretagne et départemental. Il reste quelques régates à positionner qui devraient trouver preneurs sans grande difficulté.

Championnat de France minime

Le Secrétaire général, M.Gillet, Responsable pour le CDV de l'organisation, a présenté un bilan de cette manifestation pour laquelle il est resté présent sur le site pendant toute sa durée avec C. Duhamel et T. James. Il affirme que si quelques dysfonctionnements sont apparus tant dans le fonctionnement à terre que sur l'eau, ils n'ont pas terni le sentiment général de réussite imagé en cela par la conclusion du Vice-Président de la FFV, M. JP Churet, lors de la remise des prix: « **Que du bonheur!** ». Il a d'autre part signalé que des e-mails de remerciements avaient été envoyés au CDV pour la qualité de son organisation et l'excellent état d'esprit.

La FF Voile a officiellement demandé au CDV de se porter candidat pour les éditions 2010 et 2011. La réponse à apporter a fait l'objet d'un large débat au sein des Membres présents du CA. Sur proposition du Président, le CA a donné un avis favorable (8 voix pour et 2 abstentions) à la présentation de la candidature du CDV sous les deux conditions suivantes :

- le CDV sera le Responsable de l'organisation
- le Budget prévisionnel, établi préalablement avec la FFV et l'ENVSN, doit être en équilibre et accepté par les 3 Partenaires.

Une réunion est prévue le 22 septembre à l'ENV au cours de laquelle la position du CDV sera clairement exposée.

Locaux du CDV

Le Président informe qu' il a signé, le 1er septembre, le contrat de sous-location permettant l'installation du CDV dans les locaux de la Sagemor dans la ZI du Prat à Vannes. Il a rappelé que le projet de contrat avait été préalablement envoyé au mois de juillet à tous les Membres du CA pour avis et que les remarques reçues ont été intégrées dans le contrat définitif.

Ce contrat prévoit la mise à disposition de :

- un bureau de 27 m2
- une salle de réunion
- une réserve d'archive

Outre les conditions de travail qui devraient être au moins aussi bonnes qu'actuellement l'accès et les possibilités de parking sont nettement améliorés.

Ce contrat permet de réaliser une économie annuelle d'environ 3000 €.

Semi-rigide

Pour permettre au CDV d'être reconnu légalement propriétaire du semi-rigide, le Commissaire aux comptes, M. Le Dily de la Société Fid'ouest, a demandé que le texte ci-dessous soit inscrit dans le Procès verbal du CA et a adopté par celui-ci.

« Le Conseil d'administration prend connaissance du dépôt de bilan de la Société Marine Power

France. Par conséquent, la convention entre le CDV 56 et Marine Power France datant du 24 février 2004 devient sans objet. Ainsi afin de régulariser la situation pour la clôture des comptes au 31/12/2009, le Président propose d'intégrer dans la comptabilité le semi-rigide pour une valeur de 16115,91 € à la date du 04/04/2007; compte tenu du fait que l'acte de francisation est au nom du CDV ».

La proposition est acceptée à l'unanimité.

Subvention exceptionnelle

Le CA, à l'unanimité, a décidé d'allouer une somme de 900 € à Victor Lanier qui a accompagné en tant qu'entraîneur l'équipage de jeunes qui a concouru à l'Italiana's Cup. Cette somme rétribue une prestation et ne constitue pas un remboursement de frais de déplacement.

Questions diverses

Réunion handivoile du 25 septembre : P. Mourot a exposé brièvement les raisons et le contenu de cette réunion à laquelle sont conviés tous les Clubs du département.

Récupération du matériel : G.Longeat a précisé que le matériel du CDV n'était toujours pas totalement récupéré, notamment les caméscopes. Il a informé qu'une partie des voiles avaient été vendue ce qui occasionnerait une perte exceptionnelle au bilan 2009, les prix de vente étant inférieurs aux valeurs résiduelles.

Remboursement des frais de déplacement : Une précision a été apportée, par le Président, à la règle adoptée lors de la précédente réunion du CDV, à savoir :

Les frais de déplacement pour les réunions de Ligue, à l'extérieur du Département, seront remboursés aux membres du CA qui en feront la demande suivant le barème de la FFVoile.

Championnat Open bic : Suite au vote positif de l'ensemble des membres du CA, une réponse favorable sera apportée par P. Mourot à la Ligue pour la création éventuelle d'un Championnat Open bic au niveau régional et national.

Plus aucune question n'étant à l'ordre du jour, la séance a été levée à 21 heures 15.